

**Département du
GERS
Arrondissement
d'AUCH**

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Commune de
SAINT LOUBE -
AMADES**

Le dix septembre deux mille vingt-six à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint Loubé – Amades se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation du deux septembre deux mille vingt-six qui leur a été adressé par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : Mmes Virginie BENALET, Floriane DARNIS, Patricia LE BOULER et Claude PERIN
MM. Patrick BELARD, Patrick MALAN et Luc SEGARRA

Secrétaire de séance : Patricia LE BOULER
Absents / Excusés ayant
donné procuration :
Absents / Excusés n'ayant
pas donné procuration :

**Délibération N°
017_2026_09_02**

Membres en exercice	Votants	Pour	Contre	Abstention
7	7	7	0	0

**OBJET : Mise en place d'un contrat de location de place d'hivernage
pour camping-car et caravane**

Madame Le Maire expose au conseil municipal la mise place d'un contrat de location de parking d'hivernage pour camping-car et caravane sous une la grange communale non close située à l'impasse de l'école d'une contenance totale de 4 places.

La surface de chaque place sera à minima de 4 mètres X 5 mètres soit 20 m² environ.

L'accès sera libre depuis l'impasse de l'école et le site sera sous surveillance vidéo.

Les conditions de location sont mentionnées audit contrat annexé à la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de la mise en place d'un contrat de location de place d'hivernage pour camping-car et caravanes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Po, Le premier adjoint,

Patrick BELARD

